

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

SAUMUR.

S'il est vrai que l'on doit juger une époque par le caractère général des œuvres qu'elle a produites, l'histoire sera appelée à porter un jugement sévère sur la nôtre. — Comment pourrait-elle traiter avec bienveillance des hommes qu'on ne peut plus charmer, pris en masse, bien entendu, qu'avec le *Chapeau de paille d'Italie*, la *Mariée du Mardi-Gras*, la *Belle-Hélène* ou la *Grande-Duchesse*? — N'allez pas, en effet, vous hasarder à parler à la génération actuelle de persévérance, de dévouement, de sacrifices; ne murmurez pas à ses oreilles les doux et timides épanchements d'une âme qui s'entrouvre, ou les illusions candides et sereines d'un cœur encore vierge d'épreuves; ne la bercez pas avec les joies suaves d'un monde meilleur; elle vous rira au nez et vous demandera d'où vous pouvez bien sortir; — mais, en revanche, faites-lui entendre les bélements plaintifs d'une ingénue de basse-cour, étalez sous ses yeux la figure sottie et naïve d'un pépiniériste de Charentonneau, ou les déhanchements égrillards d'artistes qui depuis longtemps ont jeté leur bonnet pardessus les moulins et dispersé leur pudeur aux quatre points cardinaux, vous aurez fait vibrer la corde sensible de ces hommes, qui, semblables aux corps des vieillards d'où la vie s'en va, ne peuvent plus sentir qu'à force d'être excités, et qui aujourd'hui, n'ayant plus déjà la force d'agir, auront peut-être perdu demain celle de penser. — Tout est d'ailleurs à l'unisson: c'était naguère avec des chansons

guerrières et patriotiques, dont les mâles accents faisaient résonner les cœurs, qu'on enlevait les salles; aujourd'hui, l'on a bien mieux que cela, et si l'on ne fredonne plus le chant de Rouget de Lisle, ou les stances de la grande épopée napoléonienne, on débite avec *chic* la *Femme au Lorgnon*.

A la bonne heure! et voilà qui est bien réussi. — Nos sincères remerciements à M^{lle} Scriwaneck, pour nous avoir fait connaître cette fleur fraîchement éclos du pavé parisien, et pour nous l'avoir dégustée d'une façon si adorable! Elle est le Talma de son genre, et, grâce à son génie, nous avons pu saisir tous les côtés du modèle!

Comme on sort le cœur plein quand on a entendu cela! — Comme on est devenu meilleur et plus fort dans les combats de la vie! Comme après une pareille audition, une jeune femme peut se résigner au délaissement de celui qu'elle aime, et calmer l'oppression de son cœur; et comme une jeune fille doit rêver chastement au bonheur de l'avenir!

Mais quand donc, voyons, ce dévergondage cessera-t-il? — Quand donc nous aura-t-on débarrassés de ces débraillements de la pensée qui dessèchent notre âme et tuent notre esprit? Quand donc le théâtre sera-t-il redevenu une école de mœurs au lieu d'être une école d'immoralité? Quand donc enfin, par l'action de la loi, la décence reprendra-t-elle ses droits, et par la réaction des mœurs et de l'opinion, la saine et vraie littérature son empire? Allons, messieurs les ministres, un peu de courage, — un coup de balai dans ces écuries, — faites disparaître au plus vite les compar ses et les décors du saltimbanque qui a trompé la

confiance de son souverain et menti à la France; — la liberté ne saurait avoir les mêmes compagnons que le bon plaisir; — songez qu'elle vous regarde et que vous, vous êtes appelés le ministère des honnêtes gens!

J. SANZAY.
Notaire à Brézé.

Chronique Politique.

LES FAUX BRUITS.

La nouvelle de la démission du ministère a couru dans les départements. Nous trouvons dans le *Messageur du Midi*, de Montpellier, la lettre suivante, adressée à M. le garde des sceaux sous l'impression de cette fausse rumeur:

« Monsieur le ministre,

» Une nouvelle inattendue vient de jeter notre ville dans la consternation. D'après une dépêche publiée dans les journaux de ce matin, à la suite d'un blâme manifesté par l'Empereur au sujet de votre déclaration sur les candidatures officielles, vous auriez offert votre démission avec celle du cabinet tout entier, et M. de Forcade serait chargé de former un nouveau ministère.

» Si ces nouvelles sont vraies, tout est fini: la liberté est encore perdue dans ce pays.

» Quoi qu'il arrive, monsieur le ministre, les soussignés tiennent à honneur de vous manifester leur reconnaissance pour votre généreux dévouement à la chose publique, et ils vous prient d'être leur interprète auprès des

ministres qui vous ont prêté leur concours dans la tâche que vous avez entreprise.

(Suivent vingt-cinq signatures).

» Montpellier, le 1^{er} mars 1870.

La même dépêche télégraphique annonçant la retraite du cabinet Ollivier a été reçue à Nîmes, et y a provoqué, comme à Montpellier, l'expression de témoignages de sympathies en faveur du ministère.

Par qui ces télégrammes ont-ils été expédiés?

Quelques journaux supposent que c'a été par des ennemis du cabinet. Nous croirions plutôt que ces dépêches sont l'œuvre d'amis trop empressés et faussement alarmés.

Voici maintenant la note que nous trouvons dans le *Moniteur*:

« Nous ne nous étions pas trompés en disant, ces jours derniers, que les manœuvres pour séparer l'Empereur du ministère échoueraient devant la sincérité et le jugement droit du souverain.

» Jamais, en effet, les relations entre le souverain et ses conseillers n'ont été plus cordiales, plus confiantes et plus empreintes du ferme désir de marcher d'un pas décidé dans la voie ouverte.

» Cependant, les efforts les plus obstinés avaient été faits pour jeter le trouble dans cette harmonie si désirable pour la cause de la liberté.

L'effet ordinaire de pareilles notes est d'accréditer les bruits qu'elles prétendent démentir. Le *Moniteur* ne devrait pas l'ignorer.

Nous ne savons si les informations de ce journal, quand il parle des efforts tentés au-

FEUILLETON.

JE SUIS BIEN MALHEUREUSE !...

Par ARMAND LAPOINTE.

I.

Un jour, on demandait à un sage quel était le plus malheureux des hommes.

Et le vieillard répondait :

— Le plus malheureux des hommes est celui qui croit l'être!

Si cette réponse contient l'affirmation d'une vérité, Mme Camille Villiers est, certes, la plus malheureuse des femmes, puisqu'elle est pénétrée de la pensée qu'aucune créature humaine ne boit, comme elle, à la coupe des douleurs.

Et, cependant, Mme Villiers n'a pas encore vingt ans; elle a le pied petit, la main fine et potelée, la taille souple et ronde, les cheveux longs, soyeux et blonds comme des épis d'octobre, les plus jolis yeux de la terre, une bouche mignonne et un menton à fossette!

Elle possède, rue de Choiseul, un appartement qu'on

cite comme un modèle d'élégance et de confort; l'atellage qui la conduit au bois a coûté quinze mille francs; ses dentelles sortent d'Alençon, d'Angleterre et de Bruxelles; ses diamants de chez Jannisset; ses cachemires sont en pure laine du Thibet, et sa maison de campagne, — délicieuse villa perdue au milieu des bois de Meudon, — est une demeure princière.

Quelle fâcheuse circonstance a donc amené dans sa vie ces horribles papillons noirs qui la rendent la plus malheureuse des femmes?

La plus futile en réalité; la plus grave en apparence!

Mme Camille Villiers a fait, il y a six mois à peine, un mariage d'inclination, et croit n'être plus aimée de son mari, ou plutôt — ce qui est bien différent — elle est persuadée qu'elle s'est trompée en croyant trouver dans Léon Villiers, son mari, l'idéal de ses rêves de jeune fille.

L'histoire — vraie en tous points — que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs contient un enseignement d'un si haut intérêt, que nous ne pouvons résister au désir d'ouvrir ici une parenthèse et d'émettre quelques sages réflexions sur cet intéressant sujet.

Ce n'est pas impunément qu'une jeune fille passe, sans aucune transition, de la vie tranquille et passive de la famille dans cette vie à deux qui débute par une

fièvre et se termine fréquemment — comme deux tisons égarés dans l'âtre — par de la fumée; paradis terrestre traversé si rapidement qu'il suffit trop souvent de quelques mois pour entrer dans le plus horrible des enfers! Il se fait, durant les six premiers mois de mariage, dans le cœur de toute jeune femme, — même des plus parfaites, — des réactions violentes qui, mal dirigées ou laissées à une impulsion inhabile à discerner la vérité du mensonge, les apparences de la réalité, peuvent compromettre à tout jamais les plus légitimes espérances de bonheur.

C'est que l'éducation que nous donnons généralement à nos filles est fort incomplète, à peine ébauchée; on s'occupe d'orner la mémoire de choses futiles; mais on laisse de côté le développement moral du cœur et de l'intelligence. — Ce complément de l'éducation est habituellement laissé au futur mari. — « Ce sera l'affaire de notre gendre! » disent les mamans. — De sorte qu'elles arrivent dans la vie conjugale avec une absence complète de raison et les idées les plus fausses, ou, bien souvent, avec une ignorance incroyable des choses de la vie. Certes, il serait bien que le mari terminât l'éducation morale de sa femme; qu'il dirigeât son esprit vers le beau et le bien; qu'il développât dans son cœur le sentiment de ses devoirs et du grand rôle qu'elle est appelée à jouer dans la famille et dans la société;

mais où sont les maris assez complètement intelligents, assez soucieux de leur bonheur pour se livrer avec tact à ce travail délicat? Y en a-t-il beaucoup qui, dans cette course vertigineuse vers la fortune, — l'occupation la plus sérieuse de notre époque, — aient le temps et la faculté de se livrer à ce préceptorat si difficile?

Il suit de là que la jeune femme, dont le cœur est comme une cire molle que le statuaire aurait négligé de pétrir, prend ses impressions çà et là, sans choix aucun: dans la vie factice du roman, comme dans des relations de femmes inexpertes à lui indiquer la bonne voie, esprits étroits ou frivoles également ignorants de ce qui est la vérité, parfois aigris par la perte de fausses illusions, ou jaloux et envieux de cette belle jeunesse qu'ils n'entrevoient qu'à travers des regrets ou d'amers souvenirs. Puis, un beau matin, le mari s'aperçoit que sa femme péroré à tort et à travers, que son jugement est faux, que son cœur est froid, et qu'elle juge les faits et les hommes à travers les lunettes de Mme*** ou les mauvais romans de MM. X..., Y... et Z... — Oh! maris imprudents! c'est en vain que vous essayez alors de travailler cette cire maintenant durcie, rebelle à l'ébauchoir, et qui se rompt sous l'outil plutôt que de subir la forme nouvelle; vous n'êtes plus que des tyrans domestiques! — Madame boude; Monsieur se dégoûte de son intérieur, déclare que sa femme est une sottie et...

près de l'Empereur contre le cabinet, sont exactes ; mais, à coup sûr, les appréciations qu'il en tire sont profondément erronées. Un tel langage eût été à sa place avant le sénatus-consulte du 8 septembre et avant le cabinet du 2 janvier ; mais aujourd'hui, quand nous sommes pleinement entrés dans le mécanisme du gouvernement parlementaire, le *Moniteur* a tort de mêler sans cesse la personne de l'Empereur aux débats et aux difficultés qui se produisent. (La France).

Le *Journal de Rome*, organe officiel du gouvernement pontifical, publie la note suivante, relative à l'affaire des monnaies :

« A la suite des bruits qu'on fait courir sur la qualité des monnaies d'argent pontificales, il convient de déclarer que, pour le poids comme pour le titre, pour la quantité comme pour la qualité du métal, ces pièces sont pleinement conformes aux monnaies émises et qui circulent en France, en Italie, en Belgique et en Suisse. Cela résulte manifestement des règles prescrites par l'édit du 18 juin 1866 sur la réforme monétaire, et spécialement des articles 3 et 4, qui ont été rigoureusement observés dans la fabrication par la direction de la monnaie pontificale. Le fait est facile à vérifier, et il condamne absolument des bruits indignes d'être accueillis par tout homme de bon sens. »

Comme le dit le *Journal de Rome*, si la monnaie divisionnaire pontificale est d'un titre égal ou inférieur à la monnaie similaire des pays unis par la convention de 1865, le fait est facile à vérifier ; mais cette constatation ne résout pas la difficulté vraie, celle qui résulte de l'émission trop abondante de la monnaie pontificale, eu égard à la limite que se sont posée les autres Etats.

Un incident nouveau vient de se produire au sujet de cette malencontreuse affaire. Il nous est révélé en ces termes par le *Salut public*, de Lyon :

« L'Etat veut bien nous prendre notre argent du pape à 9 0/0 de perte, et, en même temps qu'il nous fait part de cette gracieuseté, le Comptoir d'escompte affiche qu'il prend cette monnaie à 5 seulement »

« Le Comptoir d'escompte n'est pas, que nous sachions, une banque cléricale, et ce qu'il en a fait, ce n'est pas, bien sûr, pour les beaux yeux de la cassette du saint-père. C'est qu'il croit faire une bonne affaire. »

« Or, si une compagnie financière fait une affaire, là où le gouvernement se donne les semblants d'une générosité, et fait cette affaire à des conditions de 35 0/0 meilleures pour le public que celles de l'Etat, qui trompe-t-on, qui berne-t-on, qui exploite-t-on ici ? — H. A. »

Il nous paraît impossible que le public demeure la victime, dans cette affaire, de l'er-

reur ou de la négligence des gouvernements. La solution à laquelle on s'est arrêté est trop contraire à la justice pour qu'elle puisse être maintenue.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : Quelques modifications vont être apportées dans la disposition de la salle des assises de Tours, pour la session que la haute cour y tiendra le 21 mars.

A n'en pas douter, l'affluence du public aux débats de l'affaire d'Auteuil sera aussi considérable, sinon plus, qu'elle le fut à Bourges lors de la session de la haute cour en 1849 ; et il est bien certain, quelques mesures que l'on prenne, que le nombre des places dont on pourra disposer dans notre salle d'assises, ne répondra jamais à celui des demandes d'entrée qui seront faites pour assister aux débats.

Dans la partie réservée au public assis et debout et aux témoins, il y a place pour deux cent cinquante à trois cents personnes au plus. Mais il faut dire que cette portion de la salle se trouvera notablement réduite par suite de la nécessité où l'on est d'augmenter le nombre des sièges du jury qui, de douze, seront portés à quarante, et de ménager des places pour quarante et quelques de MM. les conseillers généraux qui, n'ayant pas été désignés par le sort pour faire partie du jury de jugement, désireront sans doute rester dans la salle.

Si maintenant on ajoute à ces chiffres celui de cinquante témoins qui seront entendus dans l'affaire, et trente-cinq à quarante places, avec des tables, pour les représentants des journaux de Paris, de la province et de l'étranger, on obtient un total (sans parler des membres du jury de jugement) de plus de cent trente sièges dès à présent réservés. Dans ces conditions, la part du public des curieux serait, comme on le voit, assez mince. Aussi, afin de pouvoir répondre à un plus grand nombre de demandes, a-t-on le projet d'établir, au-dessus de la principale porte d'entrée des assises, une tribune dont l'étendue serait celle de toute la partie de la salle occupée par le public debout. Cette tribune pourrait contenir de cent cinquante à cent soixante-dix personnes, avec des sièges.

Rien n'a encore été arrêté, que nous sachions, en ce qui concerne la distribution des cartes d'entrée et la répartition des places destinées au public qui voudra suivre le procès du 21 mars ; mais il est bien probable que les choses se passeront comme elles se sont passées à Bourges. Ce fut le secrétaire du président de la haute cour qui eut charge de faire les distributions quotidiennes de cartes d'entrée dans les tribunes.

Les travaux d'ameublement de la salle des assises commenceront immédiatement après la

session du premier trimestre de 1870, qui s'ouvrira demain jeudi, pour se terminer le 9 mars. Les sièges du jury seront, comme nous l'avons dit, augmentés de vingt-huit ; ils continueront d'occuper la partie de la salle où ils sont maintenant. Le bureau de la cour, établi pour cinq juges, sera agrandi, le nombre de MM. les conseillers de la cour de cassation qui devront siéger étant de sept. Rien ne sera changé, dit-on, dans la disposition du banc de MM. les avocats, qui se trouve placé au-dessous.

Les appartements parallèles à la salle du tribunal civil, et qui ouvrent sur la salle des Pas-Perdus, seront disposés pour recevoir un détachement de cent hommes commandé par un officier. Ce détachement sera à la disposition de M. le président de la haute cour.

— M. Fauche, greffier à la cour impériale, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire particulier de M. Glandas, président de la haute cour, pendant la durée des débats de l'affaire d'Auteuil.

— M. le procureur général près la haute cour de justice a fait signifier jeudi 3 au prince Pierre Bonaparte l'arrêt qui le renvoie devant la chambre de jugement et l'acte d'accusation dressé en suite de cet arrêt. La signification a été faite par l'un des huissiers près la cour de cassation, M^e Boulet.

— Voici, d'après le *Moniteur*, le cérémonial proposé par le général Le Bœuf, ministre de la guerre, concernant les honneurs à rendre aux jurés composant la haute-cour de justice.

Le commandant de la gendarmerie, à la tête des brigades de la résidence, se portera à cent mètres de la ville, au-devant du président de la haute-cour et l'escortera jusqu'à son domicile. Le même honneur lui sera rendu à son départ.

Pendant tout le temps que la haute-cour siégera, son président aura une garde de vingt-cinq hommes commandés par un officier, et deux sentinelles à sa porte.

Les sentinelles lui présenteront les armes. A défaut de général commandant la subdivision, le plus ancien colonel de la résidence, accompagné d'une députation, sera en grande tenue.

Lorsque la haute-cour sortira en corps, il lui sera donné une garde d'honneur de cent hommes commandés par un officier supérieur ; les postes devant lesquels elle passera avec son escorte porteront les armes, les tambours rappelleront.

A son arrivée, le président fera visite au maréchal commandant le 5^e corps d'armée et au général commandant la 8^e division militaire ; ce dernier rendra la visite au président de la haute-cour dans les vingt-quatre heures.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Hier vendredi, le Sénat devait s'occuper du projet de sénatus-consulte, portant abrogation de l'article 57 de la Constitution de 1852, qui place dans les attributions du pouvoir constituant le droit pour le pouvoir exécutif de nommer les maires, même en dehors des conseils municipaux.

— La commission chargée d'étudier la question de la liberté de l'enseignement supérieur s'est réunie mercredi au ministère de l'instruction publique.

La séance a été longue. M. Segris, président d'honneur, a tracé rapidement l'historique de la question et fait appel au dévouement des commissaires ; M. Guizot, président de droit, a exposé ses vues sur l'ordre à suivre dans les travaux de la commission. M. Prévost-Paradol, M. Laboulaye ont parlé ensuite.

Il a été convenu que les délibérations de la commission seront précédées d'une enquête sur l'état de l'enseignement supérieur en France et dans les pays voisins, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, et qu'il sera adressé des questions aux membres des corps enseignants de ces pays.

— Lundi à six heures du soir, une quinzaine d'individus faisaient grand tapage dans la rue Montpensier, à Paris, chantant la *Marseillaise*, hurlant : Vive Rochefort ! et proférant des cris séditieux.

Alors une douzaine de commerçants sortent de leurs boutiques, enveloppent les perturbateurs.

Ceux-ci fuient par les rues Beaujolais et Richelieu ; mais les boutiquiers en arrêtent six et les conduisent au poste de police, d'où, après constatation des faits par le commissaire, ils n'ont été extraits que pour être envoyés au dépôt de la préfecture.

— Un décret inséré au *Journal officiel* a nommé directeur de l'Observatoire de Paris M. Delaunay, membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes.

— Le *Moniteur de l'armée* vient de publier un rapport du ministre de la guerre, revêtu de l'approbation de l'Empereur, et relatif au droit de commandement entre les généraux. L'occasion de ce rapport est une compétition de préséance qui s'était élevée à une revue entre un général de brigade commandant une subdivision territoriale, et un autre officier du même grade, mais plus ancien.

La préséance reste acquise à la première position quand il s'agit du service de la place et de l'emploi des troupes pour assurer l'exécution des lois ; mais dans les circonstances exclusivement militaires, comme les revues, elle appartient à l'officier le plus ancien.

va au cercle ! — Madame reste seule, se lamente, soupire, rêve, et le tentateur entre par la fenêtre !

Une autre cause, non moins puissante, fait naître le désenchantement et le désespoir là où le bonheur aurait dû avoir de profondes racines.

Dans la société française, où la femme est la compagne et l'amie de l'homme et non sa servante, il est toujours utile d'apporter dans la vie conjugale une certaine politique qui aide singulièrement, par les sentiments qu'elle met en jeu, à l'établissement du bonheur sur des bases solides. Si l'on veut bien nous concéder que l'homme et la femme, la femme surtout, — ne vous fâchez pas, mesdames ! — sont pétris d'amour-propre et très-épris de leurs œuvres, il nous sera facile, dans la suite de cette histoire, de démontrer la grande importance de cette politique, loyale et intelligente tout à la fois.

Le mariage étant de toutes les conditions sociales la seule qui convient à la femme, celle qui la place l'égal de l'homme et lui crée une valeur réelle, on ne pourra jamais faire que toute jeune fille ne rêve, pour un mari, un idéal quelconque. Sauf dans un seul cas, le mariage d'argent, le futur tend toujours à personifier en lui cet idéal ; malheureusement, il s'inquiète peu, après le mariage, de soutenir le rôle, parfois lourd et difficile, dont il s'est chargé. Pourquoi donc se contrain-

dre lorsqu'on peut commander ! — Quant à la jeune fille, charmée par les louanges, bercée par un langage tout nouveau pour elle et bien doux à son cœur, séduite par les élégances de toilette qu'un futur ne néglige jamais, captivée par les qualités dont il se pare et par cette absence complète de défauts qui est la ritournelle ordinaire que chantent MM. les amoureux, comment pourrait-elle ne pas croire que ce futur, si charmant au dehors, si confit au-dedans de qualités exquis, n'est pas l'idéal de ses rêves ?

Mais au lendemain du mariage, cette comédie, qui s'est jouée sans que la volonté y fût pour quelque chose, c'est-à-dire en dehors de toute idée de tromperie, cette comédie, disons-nous, fait place à la réalité : les amitiés et les habitudes de la vie de garçon reparaissent ; le piédestal de la statue se brise et l'illusion disparaît. Le cigare, souvent même la pipe, franchissent le salon et s'aventurent jusque dans la chambre de Madame ; la toilette se néglige et le bonnet de coton fait son apparition ; le langage a parfois des écarts malheureux ; la barbe a souvent deux jours d'existence ; les gants s'usent dans la poche de l'habit, et les mains, jadis blanches et soignées, sont rouges et rugueuses ; plus de louanges, plus de douces paroles, plus de bouquets chaque matin, comme autrefois ; et le peu de qualités réelles qui surnagent encore sont bientôt englouties et

noyées dans le cortège des défauts qui apparaissent chaque jour.

— Petites misères ! — nous dira-t-on. — Bagatelles ! dont la femme sensée prendra facilement son parti.

— Oui-da ! mais femme sensée dans ce cas veut dire femme d'expérience ; or, à vingt ans, ce n'est pas précisément cette qualité qui règne chez la femme ; donc le diable, qui fourre son nez partout, s'empresse de placer sous les yeux de l'ignorante un point de comparaison, et celle-ci, après avoir attribué toutes ces transformations du compagnon de sa vie à une coupable indifférence, arrive facilement à cette conclusion fatale : que l'idéal rêvé n'est point le mari qu'on lui a donné !

II.

C'est ce qui est arrivé à Mme Camille Villiers : fille unique et, à cause de cela, gâtée par ses parents, bourgeois enrichis, qui lui ont fait donner une de ces éducations superficielles qui n'apprennent rien au cœur et déplacent l'intelligence ; volontaire comme quelqu'un qui ne soupçonne pas la possibilité de l'obstacle ; sans aucune expérience réelle du monde, elle a cru trouver dans Léon Villiers, jeune, riche, beau garçon, ce type

de perfections masculines qui, hélas ! n'existe que dans les rêves, mais que les jeunes filles à l'imagination la plus chaste se plaisent à créer aux heures où l'âme, inquiète, cherche à entrevoir les horizons de l'avenir. Très-amoureux de Camille, Léon s'est cru capable des plus héroïques résolutions ; son masque de qualités fictives est devenu, pour lui-même, une réalité trompeuse ; une transformation momentanée s'est opérée dans ses goûts, ses habitudes et son esprit, et si, par hasard, quelque ami lui eût dit alors qu'un jour il pouvait revenir aux idoles du passé, il se fût révolté et eût crié au scandale.

Cependant ce phénomène s'est accompli doucement, sans secousse, d'une façon très-naturelle ; il y a même gros à parier que Léon ne s'est pas aperçu de son retour aux habitudes d'autrefois ; la preuve, c'est qu'il attribue à un état nerveux les rêveries et les tristesses qu'il remarque parfois chez Camille. Pour une femme plus véritablement femme que ne l'était celle-ci, elle eût compris que le meilleur moyen de conserver Léon à ses côtés n'était point de le rendre esclave, et qu'une cage, si dorée qu'elle soit, est toujours une prison ; elle se fût dit que lorsque la raison n'était pas encore complète chez un homme, les soupçons, les bouderies et les larmes mystérieuses étaient de mauvais moyens pour retenir un jeune mari au foyer domestique, et, satisfaite de la

— Les renseignements reçus par le *Courrier de l'Isère* sur la grève de la Mûre sont des plus rassurants.

Le gendarmier et la troupe n'avaient pas encore paru, le 28 février au matin, sur les mines et étaient restées en station à la Mûre. Le but de cette démonstration militaire n'a d'ailleurs jamais été que de protéger ceux des ouvriers qui désiraient continuer le travail contre les entraves que les grévistes auraient pu mettre à leur détermination.

Les autorités sont rentrées, le 28 février, à Grenoble.

L'esprit qui anime les mineurs est loin de présenter le caractère hostile qu'on rencontre trop souvent dans les crises économiques de ce genre. Ils ont accueilli le préfet et le procureur général, qui ont passé trois jours au milieu d'eux, avec des démonstrations non équivoques de sympathie, et les cris de : Vive M. le préfet ! se sont fait entendre au départ comme à l'arrivée de ce haut fonctionnaire. C'est là un symptôme de bonnes dispositions auquel on ne pourrait se tromper.

La compagnie a fait des concessions sérieuses, auxquelles nous pensons que les ouvriers auront, dès aujourd'hui, le bon esprit de souscrire.

— Le 26 février, à trois heures, une des poutres qui soutiennent le plancher de la salle de la Société ouvrière de Siègne, s'est brisée à l'improviste au moment où trois cents ouvriers environ étaient réunis pour l'élection d'un trésorier. Cent cinquante sociétaires, sinon plus, ont été entraînés dans l'effondrement du plancher.

Le lendemain, on ne connaissait pas le nombre des victimes, mais les blessés que l'on a recueillis sont nombreux.

La ville est dans la consternation.

L'une des victimes de l'accident avait déjà succombé le 1^{er} mars ; plusieurs sont en grand danger et les autres ont des blessures plus ou moins graves.

Des souscriptions ont été organisées pour porter secours à ces malheureux.

— La rue Amelot, à Paris, vient d'être le théâtre d'un crime.

Lundi soir, vers neuf heures, la rue Amelot présentait une animation inaccoutumée. Le bruit venait de se répandre qu'une femme avait été assassinée au 34 bis, et le commissaire de police du quartier faisait une descente dans la maison.

Voici les faits que nous avons pu recueillir.

Depuis le mois d'octobre, un homme d'équipe du chemin de fer de Lyon habitait, avec sa femme, au cinquième du 34 bis de la rue Amelot. L'homme, d'un caractère sombre et taciturne, n'était pas aimé des habitants de la maison, avec lesquels, du reste, il avait très-peu de relations.

Cependant, dimanche-gras, par extraordi-

naire, le mari et la femme passèrent la soirée chez une voisine. On fit des crêpes ; à minuit, on se sépara.

Le lendemain soir, la voisine reçut du mari une lettre qu'il lui écrivait de Montreuil-sur-Mer. Cette lettre, en voici le sens :

« Cette nuit, j'ai tué ma femme à la suite d'une querelle de ménage... Je recommande celle que je regrette le plus (une petite de neuf ans qui était à l'hospice,) à L... Quand vous recevrez cette lettre, je serai mort. »

La voisine prévint immédiatement le commissaire de police, et lundi soir, à neuf heures, quand on entra dans la chambre, on trouva la malheureuse femme morte, le cou tranché, le ventre ouvert, les entrailles tombant à terre.

On ne sait à quel mobile attribuer cet horrible crime. A la jalousie ?... La femme avait, paraît-il, une conduite fort régulière. A une querelle de ménage, comme le prétend le meurtrier ?... Les voisins, qui n'étaient séparés d'eux que par une cloison, n'ayant entendu aucun bruit dans la nuit, supposent, au contraire, que l'assassin a tranché le cou de la victime pendant son sommeil.

Le matin, à sept heures, le mari est sorti, comme d'habitude, pour se rendre à son travail. Depuis ce moment, on n'a plus eu de ses nouvelles. S'est-il vraiment tué, ou bien est-il arrêté ?

Mardi, on a transporté à la Morgue le corps de la victime.

— Les journaux judiciaires annoncent que Fraise, l'assassin de la rue Amelot a été trouvé pendu à Rosny (Seine-et-Marne).

— On lit dans le *Gaulois* :

« Le métier d'huissier présenterait-il quelque danger ? »

» Voici ce qui vient de se passer à Saint-Servan.

» La femme d'un paysan de la Frénais plaide en séparation ; M. Roty, huissier à Saint-Servan, apporte au susdit paysan l'assignation à comparoir.

» Habituellement ces sortes de choses se reçoivent à coups de chapeau, mais, le paysan, lui, a reçu l'huissier à coups... de bêche.

» Après plusieurs heures d'horribles souffrances, de transport au cerveau, d'épouvantables convulsions, M. Roty est mort.

» Le coupable est arrêté. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ D'AIDE ET DE SECOURS
PAR LE TRAVAIL.

Nous sommes autorisé à annoncer que plusieurs dames de la ville, se dévouant à la prospérité et à l'extension de cette œuvre, vont très-prochainement se présenter à domicile pour solliciter, en faveur de cette société,

la bien modique souscription de cinq francs par an.

Pénétré nous-même des bienfaits répandus par cette association, nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à prendre leur part de cette bonne œuvre, et nous leur rappelons :

Que la charité se produit ici sous la forme du travail et qu'elle ne peut humilier personne ;

Que toutes les mères de famille qui peuvent consacrer, dans leur journée, quelques heures à la couture, en retirent un salaire qui concourt à amener l'aisance dans leur ménage ;

Que c'est tout particulièrement aux mères de famille, aux personnes âgées et nécessiteuses que la Société ouvre son comptoir, sans en exclure cependant les ouvrières célibataires qui n'auraient pas d'autre occupation utile, surtout dans la morte saison ;

Que le salaire, quoique modeste, est cependant rémunérateur, à la condition de bien faire ;

Que le nombre des souscripteurs augmentant, la somme du bien produit, l'aisance procurée, sera plus considérable et atteindra un plus grand nombre de familles ;

Qu'avec ses faibles ressources cette Société a pu, dans la dernière année, donner de l'ouvrage à près de 200 personnes et leur distribuer un salaire d'environ 4,000 fr.

Et nous demandons à ceux qui liront ce résumé, si la charité fut jamais plus morale et mieux entendue. (Communiqué.)

Depuis deux jours nous avons de l'orage comme aux jours les plus chauds de l'été. Les éclairs et les coups de tonnerre sont accompagnés d'une pluie terribelle qui transforme nos rues en véritables rivières.

Un individu de Fenet, le sieur B., s'est pendu hier à son domicile. On ignore quel motif a porté B. à cet acte de désespoir.

On sait quelles souffrances endurent par les grands froids les voyageurs de troisième classe sur les chemins de fer. Encore dernièrement, M. Glais-Bizoin et d'autres orateurs réclamaient pour eux avec nous. Ils vont enfin avoir satisfaction. La Compagnie des Charentes étudie en ce moment même un procédé de chauffage des wagons, qui paraît devoir réussir complètement. La presse sera prochainement mise à même d'en juger, et alors il n'y aura plus de raison pour que toutes les compagnies ne chauffent les malheureux voyageurs des troisièmes. (Echo du Poitou.)

Les terrassements et les ouvrages d'art de la ligne de Napoléon-Vendée à la Rochelle sont presque terminés. La Compagnie des Charen-

tes a déjà commencé la pose de la voie, et, d'après l'activité déployée, on peut espérer que la ligne pourra être ouverte à l'exploitation vers le mois de juillet prochain et même peut-être avant cette époque.

La ligne de Napoléon-Vendée à la Rochelle a une étendue de 81 kilomètres, elle a été concédée à la Compagnie des Charentes par décret du 6 juillet de 1862.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M^{lle} Scriwaneck, qui revenait pour la troisième fois parmi nous, pour se faire applaudir, nous a donné lundi l'une des plus belles et des plus charmantes comédies du répertoire. Malgré son indisposition elle a joué avec une grâce et une gaieté vraiment remarquables. Les charmants couplets dont la pièce est émaillée ont été chantés avec goût et avec un art infini. On ne peut se lasser d'admirer cette véritable artiste qui tire un excellent parti de toutes les situations, et qui met en relief le moindre petit incident. Tous ses rôles détaillés et étudiés avec soin, le bon goût de ses costumes, qu'elle porte avec élégance et coquetterie, enfin la finesse de sa diction en font une célébrité qui promet pour la scène de nombreuses et brillantes créations. Nous sommes heureux de rendre hommage ici pour la troisième fois à son mérite et à son talent.

Les pensionnaires de M. Lefèvre étaient tous indisposés ; toutes les voix étaient fort enrhumées, et l'on entendait fréquemment tousser tout le monde. Cependant ils ont fait tout leur possible pour seconder M^{lle} Scriwaneck, et ils ont joué avec entrain et gaieté. Nous leur donnons acte de leur bonne volonté.

La soirée de mardi a été moins bonne ; il est vrai que la grippe régnait en souveraine, et qu'on ne peut pas se plaindre devant des malades.

M^{lle} Scriwaneck nous a encore montré dans un court espace de temps quatre ou cinq types différents et nouveaux pour nous, ils sont tous à la hauteur des précédents, et nous ne nous lassons pas d'admirer cette verve intarissable aux ressources si variées.

Nous ne pouvons que remercier M. Lefèvre des deux soirées qu'il nous a données pour notre carnaval, d'ordinaire si triste. J. B.

En réponse à de nombreuses demandes qui lui sont adressées, M. Cahn nous prie d'annoncer à nos lecteurs que, l'examen sérieux des yeux étant absolument indispensable pour la bonne application de son système, il est de toute nécessité de se présenter à son cabinet pour obtenir ses lunettes et ses conseils ; il n'est pas non plus possible à M. Cahn, malgré le grand nombre de personnes qui ont recours à ses bons soins, de prolonger son séjour à Saumur au delà du dimanche 6 courant, à 3 heures du soir, hôtel Budan.

réalité, tolérante, douce, aimante, elle eût vu son mari — comme dans la fable des *deux Pigeons* — revenir bientôt, repentant et corrigé, vers cette douce existence que l'on nomme la lune de miel.

Mais Camille, continuant dans la vie réelle un rêve que prolongeait encore la lecture de fables romanesques, œuvres de convention qui créent des sentiments éthers et des personnages chevaleresques, — faux et trompeurs, — devait creuser chaque jour l'abîme qui la séparait de son mari ; car, celui-ci, ne voyant rien dans sa conduite présente qui ne fût dans les habitudes de tous les maris de sa connaissance ; parfaitement convaincu, au surplus, qu'il n'avait aucune faute à se reprocher, prenait tranquillement son parti des bizarreries de Camille, et cherchait au-dehors des distractions que sa fortune et ses relations lui rendaient faciles à trouver.

Et c'est ainsi que Mme Villiers est arrivée à se croire la femme la plus malheureuse ! Non-seulement elle s'est trompée dans le choix qu'elle a fait de Léon, — et c'est là son plus grand désespoir ! — mais encore celui-ci ne l'aime pas du tout. A peine un doute entre-t-il dans l'esprit d'une femme qu'il se change aussitôt en affirmation ; il y a deux jours, son mari ne l'aimait plus parce qu'il a manifesté un peu vivement une volonté et qu'il est sorti, après le dîner, sans dire où il allait ; aujourd'hui, il ne l'a jamais aimée parce que la veille il

l'a laissée valser trois fois dans la soirée avec un jeune cousin, gandin très-bien réussi ! Quelle horreur ! ne pas être jaloux d'un monsieur qui se fait la raie au milieu du front et porte des cols cassés ! En vérité, voilà un mari bien coupable, et Mme Villiers a fort raison de se croire la plus malheureuse des femmes !

Au moment où nous mettons nos personnages en scène, une petite querelle s'agite entre les deux époux. La soirée est froide et brumeuse, et Léon, qui se trouve bien dans le salon de sa femme, a résolu de tenir compagnie à Camille ; mais il refuse de faire le sacrifice de son cigare, et la fumée du havane s'élève, en spirales blanchâtres, vers les petits amours peints au plafond et qui semblent s'agiter au milieu de nuages vaporeux ; de son pied bien cambré, Camille bat le parquet avec une fiévreuse impatience et lance des regards de femme incomprise vers son mari. Quant à celui-ci, plongé dans une douce béatitude, il paraît tout-à-fait étranger à la mimique animée de Mme Villiers.

— Ne pourriez-vous pas, mon ami, — dit enfin Camille, exaspérée du mutisme de Léon, — renoncer à cette déplorable manie du cigare ? Cela est commun et de mauvais ton.

— Voilà un jugement bien sévère sur une distraction fort innocente, ma chère Camille ; qu'elle soit commune, je le reconnais, elle est généralement répandue

dans les cinq parties du monde ; mais qu'elle soit de mauvais ton, chez soi surtout, c'est ce que je nie très-énergiquement.

— Cependant vous ne fumiez pas autrefois, — reprend Camille avec un accent de reproche.

— Autrefois !... Mais à votre âge le passé n'existe pas encore, et ce mot est peut-être bien un peu prétentieux dans votre bouche ; quoiqu'il en soit, ajoute Léon en souriant, je puis vous dire que j'avais environ dix-huit ans lorsque, pour la première fois, je contractai ce que vous appelez une manie déplorable ; manie ou habitude, peu importe, je ne veux pas discuter sur des mots ; mais sachez bien, ma chère Camille, que ce défaut, — vous voyez que je vous fais des concessions, — est un des moindres que l'homme puisse avoir.

— Comme il m'a trompée ! — se dit Camille en évoluant dans sa pensée le temps où Léon lui faisait la cour.

Puis, ne se tenant pas pour battue, elle ajoute tout haut :

— Vous conviendrez au moins que cette odeur est insupportable !

— J'en conviendrais, si cela peut vous faire plaisir, — répond Léon en se levant. — Mais avouez qu'il eût été plus généreux de votre part de me dire que vous vouliez être seule. Je vais achever mon cigare sur le boule-

vard.

— Et si je vous demandais de rester avec moi et de me faire le sacrifice de ce vilain cigare, penseriez-vous encore que je veux être seule ?

— Je ne vous ferai pas l'injure de douter de votre parole, ma chère Camille ; mais je vous ferai remarquer que si, ce soir, j'établis ce fâcheux précédent, demain vous me demanderez la même concession, puis après-demain, puis toujours ! Or, qu'arrivera-t-il de cette situation ? Quelque chose de très-fâcheux que je vais vous apprendre : C'est qu'à un beau moment, fatigué de ne pas trouver chez moi, à vos côtés, la satisfaction de mes chers défauts, j'irai les satisfaire ailleurs, et que vos heures de solitude se trouveront augmentées. — Voyons ! chère petite folle, ne me boude pas et permets-moi de t'embrasser ; dans une demi-heure je serai de retour. (La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

AVIS.

Parmi les étalons qui feront la monte dans le département de Maine-et-Loire, l'étalon *Ibane*, demi-sang, du dépôt impérial d'Angers, est attaché à la station de Saumur pour la monte de 1870.

Le prix du saut est fixé à 8 fr.
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Un décret, inséré au *Journal officiel*, nomme Mgr Ginoulhiac (Jacques-Marie-Achille), évêque de Grenoble, à l'archevêché de Lyon, vacant par le décès de S. Em., le cardinal de Bonald.

Quelques coups de fusil ont été échangés le 28 février, sur la frontière de Monténégro, entre une bande de Monténégrins et des avant-postes autrichiens. « Il n'y a eu qu'une simple rencontre sans importance », dit le télégramme qui annonce ce fait, éminemment regrettable par l'excitation qu'il révèle et pour les conséquences qu'il peut avoir.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Jeudi prochain 10 mars, M. le professeur

Fossier, que nous avons eu déjà l'occasion d'applaudir, donnera une seule représentation d'un spectacle scientifique et amusant :

LA TERRE

AVANT LA CRÉATION DE L'HOMME

On le Berceau de l'Univers,

Histoire géologique et animée de la formation de notre globe, en 5 parties et 35 tableaux. La soirée commencera par une série d'expériences récréatives et inédites.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 heures.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 130 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

L'illustration, dans sa livraison du 26 février 1870 (N° 1409), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte : — Revue politique de la semaine. — Le prince royal de Danemark et la princesse Louise de Suède. — Courrier de Paris. — George Sand. — Le doute en justice, nouvelle, par M. S. de Raubar (suite). — La gauche du Corps-Législatif. — La Haute-Cour de justice. — L'architecture indienne. — La Caisse des dépôts et comptes courants. — Les théâtres. — Revue de la Bourse. — La récolte du varech.

Gravures : — Le prince royal de Danemark et la princesse royale. — Paris : le bal de l'Hôtel de-Ville. — La maison de George Sand, à Nohant. — L'hiver de 1870 : une glissade. — La Chambre de 1870 : la gauche. — L'architecture indienne (2 gravures). — Le nouveau Paris : place du nouvel Opéra, hôtel de la Société des dépôts et comptes courants (2 gravures). — Récolte du varech. — Rébus.

La Librairie DENTU, à Paris, vient de mettre en vente le nouveau roman de Paul FÉVAL, **Maman Léo**. Entre les différentes séries des **HABITS NOIRS**, qui toutes ont été si favorablement accueillies par le public, et sont restées populaires, **MAMAN LÉO** a été le plus grand succès. Sa publication, si fort attendue, va renouveler la vogue de ce récit dramatique et comique

à la fois, où les **MYSTÈRES DU GRAND MONDE** alternent avec les **MYSTÈRES DU PEUPLE**. L'ouvrage est complet en un volume du prix de 3 fr.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion, bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Blange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY** et Co., 26, place Vendôme, Paris. (453)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LAMBERT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-huit février 1870, le sieur Lambert, Joseph, marchand vannier, demeurant à Fontevault, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Gratiot, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, expert-comptable demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal, Ch. PITON.

(64)

Etude de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 13 mars 1870, à midi,

D'une MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 7.

Loyer annuel 450 fr. Mise à prix 6,000 fr. (56)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

D'une riche et belle collection d'objets d'art et de curiosité arrivant d'Italie.

Le mardi 8 mars 1870, à 7 heures du soir, et jours suivants.

Dans le magasin de M. Lardé, Grand'Rue, n° 1, à Saumur, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur.

Désignation sommaire :

Vases, coupes et garnitures pour salon, en agathe et marbre de Florence; amphores, étrusques Pompeï et Médicis; tulipes, cruches antiques, coupes de toutes formes et de diverses grandeurs; étagères à fruits, garnitures de cheminée, candélabres, flambeaux, bougeoirs, pots à tabac, articles de bureau, boîtes à bijoux et de fantaisie, groupes, statues et statuettes, etc.

Tous ces objets sont en pierre d'Italie et sculptés à la main.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Exposition publique dimanche 6 mars et lundi 7, de midi à 5 heures.

MAISON

À VENDRE OU À LOUER

Avec beau JARDIN, située au Pont-Fouchard, occupée par M. Gallard.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

À LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

À LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

NOUVEAUTÉS.

B. GABORIT,

Rue St-Jean.

On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

E. DUTERTRE, Libraire-Éditeur,
18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

MISE A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE APPRISSE SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts industriels de Paris;

Par **Louis DEPLANQUE,**

EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PAR AN 25 FRANCS
JOURNAL DE L'AGRICULTURE
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
DE L'HORTICULTURE
FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAU
CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE :
MM. J.-A. BARBAU, BELLA, GANNOVA, GAREAU, DE GASPARI, DE KERGOULAY, LÉONIE DE LAVERGNE.
Le **JOURNAL DE L'AGRICULTURE**, le plus complet et le plus intéressant, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.
LE MÊME JOURNAL, pris avec le **bulletin hebdomadaire** : 1 an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 9 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 8, PARIS.

ARBRES FRUITIERS

CULTURE ET TAILLE RATIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DES POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER

1° Moyens de préparer le sol et de planter économiquement pour avoir des arbres productifs et de longue durée; — 2° Description des 30 meilleures variétés de poires pour espaliers et des 30 plus méritantes pour haute tige pour la consommation de l'été, de l'automne, de l'hiver et du printemps; — 3° Formes nouvelles naturelles opposées aux formes théoriques et fantaisistes improductives et onéreuses; — 4° Taille simplifiée; — 5° Conservation des fruits; — 6° Extinction des variétés anciennes et leur remplacement; — 7° Silhouettes ou gravures des 45 meilleures poires de grandeur naturelle et gravées d'après nature; un espalier et une pyramide modèles, etc.; par V.-F. LEBEUF, horticulteur-pépiniériste. — **Un volume in-18 Jésus : 2 fr. 50 c.**

Pour recevoir cet ouvrage franco par la poste, envoyer 2 fr. 50 en timbres-poste à M. RORET, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 3 MARS.			BOURSE DU 4 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	74 35	05	05	74 30	05	05
4 1/2 pour cent 1852.	105	05	05	105 50	05	05
Obligations du Trésor.	495	05	05	492 50	05	05
Ville de Paris 1869.	367 50	05	05	366 50	05	05
Banque de France.	2890	05	05	2885	05	05
Crédit Foncier (estamp.).	1780	05	05	1800	20	05
Crédit Foncier colonial.	05	05	05	400	05	05
Crédit Agricole.	625	05	05	625	05	05
Crédit industriel.	660	05	05	660	05	05
Crédit Mobilier (estamp.).	237 50	05	05	246 25	8 75	05
Comptoir d'esc. de Paris.	695	05	05	695	05	05
Orléans (estampillé).	1000	05	05	998 75	05	05
Nord (actions anciennes).	1160	05	05	1162 50	2 50	05
Est.	606 25	05	05	605	05	05
Paris-Lyon-Méditerranée.	1012 50	05	05	1017 50	5 00	05
Midi.	640	05	05	640	05	05
Ouest.	618 75	05	05	620	1 25	05
Charentes.	478 75	1 25	05	485	6 25	05
Vendée.	05	05	05	05	05	05
C ^e Parisienne du Gaz.	1745	05	05	1747 50	2 50	05
Canal de Suez.	341 25	3 75	05	337 50	05	05
Transatlantiques.	215	05	05	220	5 00	05
Cable transatlantique.	05	05	05	420	05	05
Compagnie immobilière.	215	05	05	123 75	8 75	05
Emprunt italien 5 0/0.	55 60	05	05	55 65	05	05
Autrichiens.	780	05	05	777 50	05	05
Sud-Autrich.-Lombards.	496 25	05	05	496 25	05	05
Victor-Emmanuel.	05	05	05	05	05	05
Crédit Mobilier Espagnol.	451 25	05	05	457 50	6 25	05
Est-Hongrois.	316 25	05	05	317 50	1 25	05
Foncier autrichien.	990	05	05	990	05	05

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	351	05	05	349	05	05
Orléans.	343	05	05	342 50	05	05
Paris-Lyon-Méditerranée.	337	05	05	338 50	05	05
Ouest.	337 50	05	05	338	05	05
Midi.	336 50	05	05	338	05	05
Est.	340	05	05	343 50	05	05

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le